



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 4969

Texte de la question

M. Serge Charles appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultes actuellement rencontrees par les centres d'hebergement et de readaptation sociale. Les responsables de ces etablissements soulignent que les dotations accordees par l'Etat, au titre de l'aide sociale, sont actuellement insuffisantes, les obligeant a reduire leur activite alors que le nombre des personnes en difficulte continue, quant a lui, de croitre, en raison du contexte economique defavorable. Il lui demande par consequent quelle est sa position sur le sujet et si elle entend, dans le cadre de la preparation de la loi de finances pour 1994, tenir compte des preoccupations exprimees par les professionnels du secteur.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4969

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2500

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3538